

Point Presse Migrations 18.02.2025: Fouille des téléphones portables

**Usages du smartphone par les personnes en exil et  
digitalisation des procédures d'asile :  
quels risques et enjeux ?**

Nina Khamsy, chercheuse post-doctorante  
NCCR-on the move, Institut de sociologie  
Université de Neuchâtel  
[nina.khamsy@unine.ch](mailto:nina.khamsy@unine.ch)

## 1) Trajectoires des personnes en exil et technologies numériques

- Smartphones: des outils ambivalents pour « établir l'identité, la nationalité ou l'itinéraire »
  - L'importance du contexte de précarité pour comprendre les usages des technologies numériques
  - Risques de mauvaise interprétation des données
  - Haut degré de sensibilité des données

*Par « personnes en exil », on entend ici les personnes souhaitant déposer une demande d'asile.*

## 2) Trajectoires des personnes en exil et technologies numériques

- L'importance du contexte des usages des technologies numériques
- Trajectoires vers l'Europe: dangereuses, longues et coûteuses
  - Méditerranée centrale: Libye ↔ Tunisie ↔ Italie
  - Méditerranée occidentale et Afrique de l'Ouest: Maroc ↔ Espagne
  - Europe de l'Est: Turquie ↔ Grèce ↔ Hongrie ↔ Croatie

### 3) Trajectoires des personnes en exil et technologies numériques

- Contextes des trajectoires:
  - **Contextes de départs:** conflits, persécutions, espoir de sécurité
  - **Criminalisation des parcours et dynamiques d'exploitation:** Construction de la « migration illégale », la figure du « passeur » et stigmatisation
  - **Violences aux frontières** et violations du principe de non-refoulement
  - **Environnements rendus hostiles:** mers, rivières, forêts à traverser
  - **Dispositifs de contrôle et de surveillance aux frontières:** Barrières physiques (murs, barbelés), technologies de détection (drones, capteurs thermiques)
  - **Multiples formes de précarité:** légale, financière, matérielle
  - **Économie morale des migrations:** logique d'entraide et solidarités

## 4) Usages du smartphone par les personnes en exil

*Résultats basés sur mon travail de terrain en Suisse et Europe de l'Est (2021-23)*

- **Smartphones: des outils ambivalents**

- Outils de navigation GPS, messagerie, réseaux sociaux, groupes en ligne (= **plus d'autonomie**)
- Aide pour s'orienter, communiquer avec les proches, trouver du soutien, connaître ses droits
- Entrer dans de nouveaux réseaux plurilingues et transnationaux
- Un outil générateur de données sensibles (= **plus de surveillance**)

- **Smartphones: usages de l'infrastructure marqués par la précarité et la violence**

- Téléphones endommagés, perdus, détruits ou volés au cours des trajectoires
- Achat de téléphones d'occasion à bas prix, contenant les identifiants d'autres usager.e.s
- Comptes en ligne et cartes SIM prépayées enregistrées par d'autres personnes
- Partage des téléphones, des comptes et des cartes SIM entre compagnons de route et famille à distance, mêlant multiples identifiants

## 5) Digitalisation des procédures d'asile

- **Expansion de la collecte de données sur les personnes en exil:**
  - Règlement Dublin et base de données Eurodac:  
Centralisation des empreintes digitales pour identifier et contrôler les demandeur.euse.s d'asile
  - *Sécuritisation* de l'immigration:  
Gouvernance sous le prisme de la suspicion, renforçant les pratiques de surveillance et de contrôle
  - Recherche d'efficacité, de standardisation des procédures, d'interopérabilité: le processus en Suisse est ancré dans le contexte européen

## 6) Des outils ambivalents pour « établir l'identité, la nationalité ou l'itinéraire » : risques et enjeux

- **Une mesure contestable à cause d'une vision biaisée et décontextualisée des usages du smartphone:**
  - **Mythe de l'universalité des usages:** Occultation des divers accès et pratiques selon les parcours, vulnérabilités, et ressources des personnes en exil.
  - **Mythe de la neutralité et de la « solution » technologique:** Supposée impartialité des outils numériques. Mais les choix techniques (comme le “logiciel” utilisé - *Art 10 d*) peuvent reproduire des biais. Nécessité de débattre ces choix.
  - **Renforcement des erreurs d'identification:** Réduction de l'individu à des données numériques non univoques pouvant être mal interprétées.
  - **Risques disproportionnés:** Risque de collecte intrusive de données sensibles qui seront rendues *interopérables*. Quelles données personnelles seront collectées, compte tenu de la liste non exhaustive prévue par l'*Art 10 a OA3* ? Comment assurer la transmission de l'information (*Art 10 h*) aux personnes concernées au vu de l'opacité de la procédure ?



**Merci pour votre attention**

Nina Khamsy, chercheuse post-doctorante  
NCCR-on the move  
Institut de sociologie, Université de Neuchâtel  
[nina.khamsy@unine.ch](mailto:nina.khamsy@unine.ch)